

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction des
Collectivités Locales et
du Cadre de Vie

Bureau de l'urbanisme

Dossier suivi par :
Martine FLAMAND

Tel : 04.68.51.68.62

Fax : 04.68.35.56.84

Mel :

m.flamand@prf.pyr.fr
direction@prf.pyr.fr

Référence :

C:\Documents de
MFlamand\Mes
documents
Martine\ARRETES DE
CESSIBILITE\prolonge
ment rue des Pommiers à
ELNE\AP cessibilité
(mars 2007).doc

Perpignan, le 5 avril 2007

COMMUNE DE ELNE

Arrêté n° 1118/2007

**Arrêté déclarant cessible, au profit de la commune de
ELNE, la parcelle nécessaire à la réalisation du
prolongement de la rue des Pommiers vers le futur
boulevard urbain**

**Le préfet des Pyrénées Orientales
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

VU l'arrêté préfectoral n° 5362-2006 du 27 novembre 2006 prescrivant l'ouverture d'une enquête parcellaire sur la commune de ELNE portant sur le projet de réalisation du prolongement de la rue des Pommiers vers le futur boulevard urbain, sur le territoire de la commune de ELNE.

VU le plan parcellaire de la propriété dont l'acquisition est nécessaire pour la réalisation du projet ;

VU la liste des propriétaires ;

VU le registre d'enquête ;

VU les pièces constatant que l'arrêté du 27 novembre 2006 a été publié, affiché et inséré dans un journal du département avant l'ouverture de l'enquête et que le dossier d'enquête ainsi que le registre ont été déposés pendant 18 jours consécutifs du 18 décembre 2006 au 4 janvier 2007 inclus en mairie de ELNE.

VU les pièces constatant que l'arrêté n° 5362-2006 du 27 novembre 2006 a été notifié aux propriétaires concernés ;

VU la correspondance du 27 mars 2007 par laquelle Monsieur le maire de ELNE sollicite la poursuite de la procédure ;

VU l'avis favorable de Monsieur René DIDIER, commissaire enquêteur ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture des Pyrénées Orientales ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : est déclarée cessible au profit de la commune de ELNE, la parcelle désignée sur l'état parcellaire ci-annexé, nécessaire au projet de prolongement de la rue des Pommiers vers le futur boulevard urbain, sur la commune de ELNE.

ARTICLE 2 : Madame la Secrétaire Générale de la préfecture des Pyrénées-Orientales et Monsieur le maire de Elne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux propriétaires concernés, affiché aux lieux habituels en mairie de Elne et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

Le préfet

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet directeur de l'urbanisme

Pierre-Edouard COLLIER

ETAT PARCELLAIRE DE LA PROPRIETAIRE A EXPROPRIER

Prolongement de la rue des Pommiers vers le futur boulevard urbain

NOM -- Prénom Adresse	Date et lieu de naissance	Nature	Lieu-dit	Contenance	Emprise du projet	Surface restante	Désignation cadastrale
Madame PADRITGE Rose Marie EPOUSE BONTANT 9, rue Source 95 100 ARGENTEUIL	26 novembre 1947 à ARGENTEUIL	T TERRES	ROUTE NATIONALE (ancienne RN 114)	14a 68ca	8a 82ca	5a 86ca	BH n°179

14/11/2011
14/11/2011

Pour le service de l'Etat
le commissaire de l'Etat

Pierre-Edouard COLLET